

2F AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
883 329 609 RCS ROUEN

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2025

Le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, à dix heures, les associés de la Société 2F AGENCEMENT se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, tous les associés étant présents et acceptants.

Monsieur Lionnel ZONGO préside la séance en sa qualité de représentant de la société S.A.S 3L, Présidente de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 1 000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par la Présidente à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport de la Présidente, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation verbale de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de cessions d'actions et modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- Remplacement du Président démissionnaire, et suppression des dispositions transitoires du titre X des statuts.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs du projet de résolution présenté.

Cette lecture terminée, ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT DE CESSIONS D' ACTIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et pris connaissance des projets de cessions d'actions envisagés par JD CONSEILS et par S.A.S 3L, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts :

- Monsieur Wendyam, Lionnel ZONGO,
demeurant.67 rue Paul Foliot 76140 LE PETIT-QUEVILLY.

PZ
WZ
JD

L'unanimité des associés décide par ailleurs d'écarter, pour la réalisation desdites cessions d'actions, l'application de la clause de préemption prévue à l'article 11 des statuts.

En conséquence, et sous la condition suspensive de réalisation définitive des cessions ci-dessus autorisées, l'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 7 des statuts le paragraphe suivant :

« *Suivant cessions d'actions réalisées par acte sous seing privé en date du 27 mai 2025, le capital est ainsi réparti :*

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| - La société ZONGO IMMOBILIER | <i>cinq cents (500) actions</i> |
| - Monsieur Wendyam, Lionnel ZONGO | <i>cinq cents (500) actions</i> |

**TOTAL EGAL AU NOMBRE D' ACTIONS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

mille (1 000) actions. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE ET SUPPRESSION DU TITRE X DES STATUTS

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société S.A.S 3L de ses fonctions de Présidente, effective à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de la société S.A.S 3L :

- Monsieur Wendyam, Lionnel ZONGO,
demeurant.67 rue Paul Foliot 76140 LE PETIT-QUEVILLY,

pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Monsieur Wendyam, Lionnel ZONGO, a déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement des statuts les articles 38, 39 et 40, relatif aux dispositions transitoires, désormais caduques.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

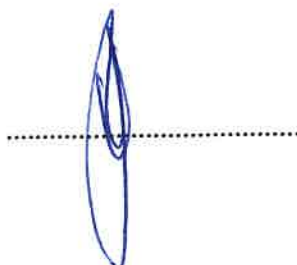
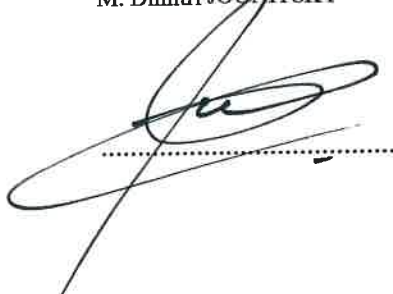
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents.

Les associés présents

La société JD CONSEILS
représentée par
M. Dimitri JOUNITSKY

La société ZONGO IMMOBILIER
représentée par
M. Pegd-Wende, Vladimir ZONGO

La société S.A.S 3L
représentée par
M. Wendyam, Lionnel ZONGO



*f2
wz 50*